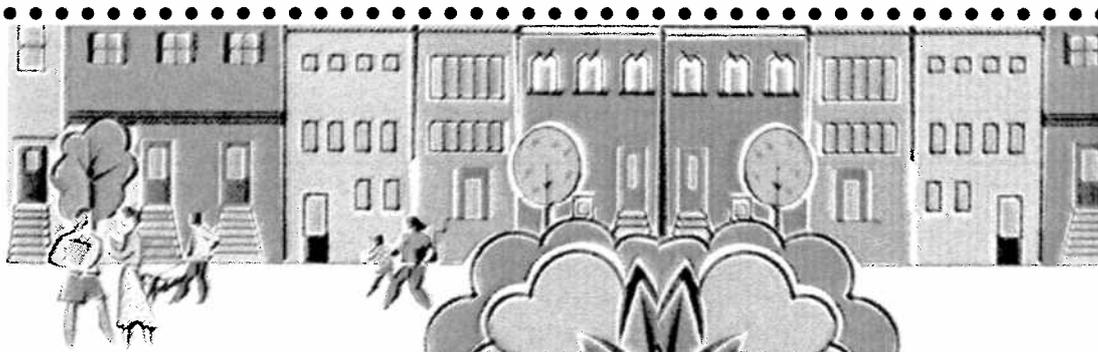


C O M M U N I Q U É D E P R E S S E



LE LOGEMENT SOLIDAIRE, POUR D'AVANTAGE DE LIEN SOCIAL DANS LA VILLE

A Bruxelles, près de la moitié des ménages sont, de fait, des personnes isolées. L'isolement est on le sait un facteur de précarité, car en cas de difficulté, les liens de solidarités font défaut.

Les tensions sociales que connaît Bruxelles et qu'accentue la récente crise financière multiplient les situations d'exclusion. Ainsi, le nombre de personnes dépendantes de revenus de substitution ne cesse d'augmenter.

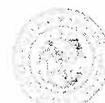
Derrière ces chiffres se cachent aussi des situations personnelles souvent difficiles, parfois dramatiques. Car à la précarité financière s'ajoute souvent l'exclusion sociale, quand les cercles familiaux et de proximité se réduisent et ne peuvent plus jouer leur rôle de support moral.

De plus en plus de personnes cherchent des solutions basées sur de nouvelles solidarités. Cela va depuis des étudiants qui partagent un logement à travers des colocations, à des personnes âgées qui choisissent de partager un immeuble et de se rendre quelques services. De manières diverses, des projets sont apparus pour créer de l'entraide envers des personnes fragilisées. Ainsi le CPAS de Bruxelles a été un des initiateurs du projet " Cité Sérine " , lieu de vie à mi-chemin entre l'hôpital et le domicile. L'objectif est d'offrir au patient un lieu d'hébergement et de soins en dehors de la structure hospitalière pour une période déterminée en préservant au maximum son autonomie et son intimité.

La maison de repos "Les Eglantines " à Neder-Over-Hembeek accueille également quelques logements supervisés, permettant à des personnes âgées de vivre en toute quiétude. Cette institution, d'une capacité de 180 lits, est dotée d'un secteur de maisons de repos et de soins destiné aux personnes nécessitant des soins et dont l'autonomie est réduite en raison d'une maladie de longue durée.

Pour Yvan Mayeur, Président du CPAS, il s'agit aujourd'hui de prendre davantage en compte ces projets. " Le CPAS a un rôle normal de soutien à la création du lien social ". C'est pourquoi il a décidé d'ouvrir le parc de logement du CPAS à quelques projets qui pourraient y prendre place, selon la nature de ceux-ci et les possibilités du parc.

Un appel à projet a été lancé (voir annexe). Les groupes qui le souhaitent sont invités à faire connaître leurs initiatives, de manière à étudier avec eux les possibilités de rencontrer les demandes. Quelques opportunités peuvent en effet se dégager sur une petite partie du parc immobilier du CPAS, qui à ce jour représente au total près de 2.000 logements.





CPAS BRUXELLES

SERVICE DES PROPRIETES

tél : +32(0)2 543 62 60
fax : +32(0)2 543 61 17
e-mail :
pvermeylen@cpasbru.irisnet.be

N.Réf : PV/MT
V.Réf :

Bruxelles, le - 7 -07- 2010

Concerne : Appel à projets

Madame, Monsieur,

La crise sociale nécessite d'amples politiques de solidarité, au sein desquelles les CPAS - et celui de Bruxelles Ville en particulier - assurent un rôle de premier plan.

On constate sur le terrain que cette crise amplifie souvent les phénomènes d'isolement voire d'exclusion sociale. Dans ce contexte, le CPAS de Bruxelles Ville entend s'affirmer davantage encore comme « promoteur du logement solidaire », rôle qu'il joue déjà à travers de nombreux équipements qu'il gère, par exemple la Cité Sérine ou de logements supervisés aux Eglantines.

De nouvelles formules de « logement solidaire » pourront aider également à lutter contre l'isolement et à favoriser l'entraide de proximité. Le logement groupé ou solidaire peut se présenter de différentes manières :

- ✓ logement intergénérationnel : des ménages seniors ou plus jeunes s'échangeant des services
- ✓ logement d'assistance/supervision : des personnes rencontrant un handicap bénéficiant de certains services
- ✓ logement solidaire pour des isolés âgés : des seniors cohabitent et s'entraident
- ✓ logement « groupé » pour des jeunes professionnels : des jeunes cohabitent et partagent les coûts.

On le voit, la différence entre « logement groupé » et « logement solidaire » tient souvent au fait d'inclure ou non l'accueil d'une ou de plusieurs personnes en situation d'inclusion sociale, faisant par exemple appel à des revenus de substitution.

Vous trouverez ci-joint le formulaire « Appel à projets » qui pourra servir de canevas à votre candidature. Il est important de noter que notre appel s'adresse à des groupes déjà constitués et non à des personnes individuelles.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Paul Vermeylen à la Direction générale des Services des Propriétés, au numéro de téléphone 02/543 62 60.

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous manifesterez pour ce projet, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général,

Carine ELST

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE BRUXELLES
Rue Haute, 298a 1000 Bruxelles
www.cpasbru.irisnet.be

Le Président,


Yvan MAYEUR



Association (de fait, asbl) :

Adresse :

Personne de contact :

Téléphone / Fax :

Courriel :

1. Description de votre projet

.....
.....
.....

2. Objectifs (p.ex . charte, conventions, ...)

.....
.....
.....

3. Public cible

.....
.....
.....

4. Expérience dans des projets similaires

.....
.....

5. Caractéristiques de la demande immobilière

.....
.....
.....

6. Echancier (à quel horizon envisagez-vous l'installation du logement ?)

.....
.....
.....

A envoyer à

CPAS de Bruxelles
Monsieur Paul VERMEYLEN
Rue Haute 298a
1000 Bruxelles